



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents domestiques

Question écrite n° 3620

Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'importance et le nombre de personnes victimes chaque annee d'accidents de la vie domestique en France. En effet, d'apres les enquetes realisees par le CNAMTS et la FNMF, on evalue a 5 100 000 le nombre annuel de ces accidents pour lesquels il y a recours a des soins de medecins soit trois fois plus que les accidents du travail et dix-huit fois plus que ceux de la circulation. Dans le meme ordre d'idees, on evalue a 25 000 le nombre de deces annuels consecutifs a ces accidents, les enfants etant particulierement touches par ceux-ci (1 124 deces en 1985). Il semble donc opportun d'informer les individus et, en particulier les jeunes, des dangers que recelle leur environnement. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient etre envisagees en collaboration avec les differents departements ministeriels concernes, education et jeunesse et sports, famille, personnes agees, consommation, pour informer la population et reduire ainsi les facteurs de risque que peuvent constituer pour tout individu l'environnement menager mais aussi les loisirs ou l'ecole, en un mot, la vie quotidienne.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique de prevention a l'egard des accidents de la vie domestique est fondee sur une connaissance aussi precise que possible des causes et circonstances de ces accidents. Les etudes realisees jusqu'a present ont permis de quantifier le probleme. L'experience europeenne EHLASS (European Home Leisure Accident System), lancee en France en 1986, d'un recueil hospitalier permanent des cas d'accidents survenant au foyer et lors d'activites de loisirs, tous ages confondus, apporte des precisions qui permettent de mieux cerner l'incidence des accidents, de definir des actions preventives appropriees et d'evaluer l'efficacite des campagnes entreprises. Conscient de l'importance du probleme, le ministere charge de la sante s'est attache a mettre en oeuvre des actions, tant au plan legislatif et reglementaire qu'en ce qui concerne l'information et l'education des populations, visant a reduire le nombre de ces accidents. C'est ainsi que dans le cadre de la politique familiale, un groupe de travail associant tous les partenaires concernes, a ete constitue avec mission d'elaborer une methodologie tendant a promouvoir l'apprentissage precoce de la maitrise de l'environnement et du risque par le jeune. La campagne ouverte par le secretariat d'Etat a la consommation et a laquelle le ministere charge de la sante collabore repond au meme souci : reduire les facteurs de risque que peut constituer l'environnement quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3620

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2799